

Consultation n°26-C-007 – Réponses aux questions
Réalisation et livraison des travaux d'impression destinés aux Caisses Primaires
d'Assurance Maladie d'Ile de France

N° Date et Heure	QUESTIONS	REPONSES PRESCRIPTEURS
N°1 03/07/2026 13:50	Le BPU regroupe sous un même prix plusieurs papiers et façonnages (ex. dépliant : 90-135 g, 2-4 plis). Pouvez-vous dissocier ces critères ? Sinon, nous devons chiffrer le cas le plus défavorable pour vous ?	Pour répondre à votre question, nous laissons ce BPU sans ajouter de lignes.
N°2 06/07/2026 14:40	Concernant l'annexe BPU, certains postes indiquent une plage de grammages (par ex : 90 à 135 g/m²). Pouvez-vous nous préciser si nous devons renseigner un prix distinct pour chacun des grammages compris dans cette plage, ou s'il est attendu un prix unique couvrant l'ensemble de la plage de grammages indiqué ?	Nous attendons un prix unique couvrant l'ensemble de la plage de grammages indiqué. Il est à noter que le document nommé AE annexe 1 - BPU ne doit faire l'objet d'aucune modification.
	Qui est l'actuel titulaire du marché ?	Il s'agit de l'IMPRIMERIE CHAMPAGNAC.

La responsable Adjointe du Département Achats



Gina TOCNY